

## « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence »

Marie-José FORTIN<sup>(1)</sup>, Anne-Sophie DEVANNE<sup>(1)</sup>, Sophie LE FLOCH<sup>(2)</sup> et Mathias LAMÉRANT<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, UQAR, Rimouski (Québec-Canada)

<sup>(2)</sup> Cemagref, Groupement de Bordeaux (France)

### L'ÉOLIEN COMME NOUVEAU CHANTIER DE CONNAISSANCES

Apprendre : «*acquérir de la connaissance*» (...) «*par un travail intellectuel ou par l'expérience*» (Petit Robert, 2008 : 122).

Depuis quelques années, un grand chantier a été lancé au Québec avec le développement de l'énergie éolienne. Cette filière énergétique apparaît bien nouvelle, surtout lorsqu'elle est comparée avec l'hydroélectricité qui, elle, compte sur plus de 40 ans d'expériences. Dans ce domaine, nos assises semblent plus solides, alors que nous commençons même à jeter un regard critique sur nos pratiques, en faisant du suivi notamment (Hayeur, 2001). Bien que l'énergie éolienne soit un nouveau domaine d'activités, bien du chemin a été parcouru en quelques années. Aussi, il nous semble déjà possible de repérer des apprentissages. À notre avis, c'est même une des caractéristiques fortes de ce dossier : le fait que tous les intervenants soient en mode accéléré d'apprentissage! Autant les promoteurs que les fonctionnaires dans les agences gouvernementales centrales et locales, les élus provinciaux et municipaux, les groupes de citoyens et les scientifiques se sont mobilisés, dans leur milieu respectif, pour essayer de comprendre les tenants et aboutissants de l'éolien, pour réfléchir et adapter leurs argumentaires et leurs pratiques lorsqu'ils le jugeaient nécessaire et ce, pour agir au mieux de leurs connaissances face à la mise en place de cette filière énergétique que ce soit pour y contribuer ou pour s'y opposer.

Le présent colloque apparaît comme un moment propice pour essayer de mettre en lumière ces apprentissages. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre propos. Celui-ci se concentre sur l'apprentissage d'acteurs publics désireux de s'impliquer dans le développement de la filière éolienne, apprentissage qui, de leur point de vue, a pour finalité « l'acceptabilité sociale » des projets éoliens. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des observations tirées de différentes recherches en cours<sup>i</sup>. Les moments clés de la mise en place de la filière éolienne au Québec seront décrits rapidement, en essayant de dégager l'évolution des connaissances et des pratiques. Nous essayerons ainsi de souligner que l'apprentissage est exigeant, et cela, d'une part, parce qu'il se joue d'abord au niveau des cadres de références des acteurs, c'est-à-dire au niveau des façons de penser qui structurent en amont les pratiques et, d'autre part, parce que l'apprentissage est un travail cognitif collectif, dans la conduite de grands projets énergétiques.

### L'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU QUÉBEC : UN CHANTIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Le Québec est dans les énergies renouvelables depuis les années soixante<sup>ii</sup>. L'intérêt pour l'énergie éolienne ne se pose donc pas de la même façon que pour d'autres pays qui souhaiteraient prendre un virage «vert». Des investissements ont tout de même été consentis dans cette énergie, jugée «complémentaire», et qui sont devenus plus importants à la fin des années 1990s.

Un aspect original du développement éolien au Québec est qu'il croise des objectifs nationaux de production d'énergie à d'autres de développement économique régional<sup>iii</sup>. Déjà, cette façon de travailler dans l'intersectoriel peut être vue comme découlant d'apprentissages antérieurs à ce dossier. En deux mots, on pourrait y voir là une reconnaissance de la nécessité de penser, ensemble, les questions de grands projets d'infrastructures et de développement des territoires d'implantation.

Concrètement, pour y arriver, une équation sophistiquée a été conçue dans le cadre du système d'appel d'offres lancé par Hydro-Québec. Rappelons-en les grandes lignes. En 2003, puis en 2005, les promoteurs ont été invités à soumettre des projets qui devaient répondre à certaines conditions, dont celle d'assurer un

minimum de retombées économiques en Gaspésie. Le système d'appel d'offre mise sur l'équation suivante : pour être plus concurrentiels, les promoteurs devraient idéalement miser sur de très grands parcs d'éoliennes afin de générer des économies d'échelles. La présence de plusieurs parcs dans un territoire rapproché devrait, à son tour, créer une sorte de marché qui inciterait de grands fabricants d'équipements éoliens étrangers à venir construire des usines dans la région concernée. Ces usines constitueraient les bases d'un nouveau tissu industriel en Gaspésie, contribuant ainsi à diversifier son économie, et, aussi, à développer une nouvelle expertise québécoise dans le domaine qui serait ancrée dans la région. Cette stratégie est appuyée par une autre politique publique, l'entente *Accord*, adoptée par Québec en 2002. Celle-ci reconnaît le secteur de l'éolien comme un créneau d'excellence pour la Gaspésie et elle prévoit une série de mesures pour appuyer des initiatives publiques et privées.

La perspective retenue, croisant objectifs énergétiques et objectifs de développement économique régional, est généralement supportée par les groupes socioéconomiques concernés qui d'ailleurs ont signé l'entente *Accord* en ce sens. Elle rejoint une demande sociale soutenue pour diversifier et relancer l'économie régionale. Sur papier l'équation apparaît ambitieuse et prometteuse en termes de développement économique régional. Dans la pratique cependant, elle rencontre des critiques.

### **LA CRITIQUE COMME POINT DE DÉPART D'UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE**

À partir de 2005, des personnes et des groupes commencent à exprimer des préoccupations et même des oppositions à des projets de parcs. Il faut dire que l'implantation de la nouvelle filière éolienne se déroule à un rythme accéléré. Sur une période de 10 ans, plus de 21 projets pourraient être construits dans la région ciblée de l'Est du Québec<sup>iv</sup>. De 1995 à 2007, huit audiences publiques ont été tenues dans le cadre prévu de l'évaluation environnementale, certaines dans un temps rapproché. Ces audiences ont permis à divers locaux de prendre conscience du nombre important de grands parcs proposés et, aussi, de leur grande taille : les projets discutés peuvent regrouper de 30 à 100 éoliennes, voire 150 dans un cas. Si tous étaient réalisés, c'est plus d'un millier d'éoliennes qui seraient construites dans la région. Enfin, autre point non négligeable, la majorité serait située sur les littoraux du fleuve Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, des paysages très valorisés où se concentrent l'habitat.

Dans cette perspective, l'effet de concentration recherché pour des objectifs de développement économique créeraient d'autres impacts cumulatifs que certains jugent négatifs pour la qualité de vie. Parmi les questionnements importants : quels seront les effets sur la qualité de vie, sur les paysages, sur le cadre de vie des résidents, sur l'identité régionale, sur l'expérience des touristes et l'attractivité du territoire? Autant de questions qui suscitent parfois des craintes, parfois des oppositions à certains projets de parcs. Du même souffle, plusieurs critiquent les pratiques de gouvernance : manque d'information et de transparence, implication limitée ou trop tardive des groupes affectés, dont les populations d'accueil et les résidents de proximité, pour leur permettre d'influencer la conception des projets (BAPE 2005, 2007). Un examen sommaire de la presse permet de voir comment les dynamiques sociales évoluent sur le dossier.

En définitive, l'articulation entre énergie, économie et territoire pose de grands défis. Les débats sociaux obligent les intervenants impliqués à se questionner, notamment sur la façon même de développer la filière énergétique. S'amorce alors ce qu'on pourrait appeler une première série d'apprentissages.

Des observations sont posées par divers intervenants et qui se traduisent ensuite dans des «postulats» qui sont adoptés progressivement. Une première a trait à l'idée que les oppositions pourraient empêcher la mise en place de projets, même si ceux-ci répondent aux critères définis par l'appel d'offre et aux instruments légaux. Cette observation invite à repenser la façon de concevoir l'implantation de la filière éolienne. Dorénavant, le soutien des communautés locales aux projets de parcs éoliens apparaît de plus en plus comme une «condition» essentielle pour assurer la mise en place, voire la pérennité de cette filière énergétique. Pour plusieurs, cette condition est traduite dans l'expression de l'«acceptabilité sociale».

Or, dans le domaine de l'évaluation environnementale, les impacts sociaux et, plus largement le «social», ont toujours représenté une sorte de boîte noire ce qui a leur a valeur d'être qualifiés d'«orphelins» par certains spécialistes (Burdge, 2002; Gagnon, 2003). Un manque manifeste de connaissances sur le phénomène de l'acceptabilité sociale est exprimé. C'est pourquoi des activités de recherche sont lancées, non seulement au Québec, mais aussi dans plusieurs pays industrialisés qui font également face à de vives oppositions sur des projets de parcs éoliens, qu'ils soient grands ou petits. À l'UQAR, une unité de recherche a été spécialement mise en place à cette fin<sup>v</sup>. Dans cet article, nous ferons quelques grandes remarques inspirées d'une autre recherche franco-québécoise en cours, évoquées précédemment, et qui porte sur les questions d'esthétique paysagère et de gouvernance territoriale.

### **L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : PROPOSITION THÉORIQUE<sup>vi</sup>**

Une première question vise à préciser ce qu'est l'acceptabilité sociale. Étrangement, autant les écrits scientifiques se multiplient sur le sujet depuis une dizaine d'années, autant les auteurs définissent rarement cette notion. Pour notre part, nous définissons celle-ci comme étant le rapport positif qu'un acteur, individuel ou collectif, expérimente à l'endroit d'un objet (ici une éolienne ou un parc éolien – mais cela pourrait aussi être une usine, une autoroute) parce qu'il considère celui-ci comme étant bien intégré au territoire concerné. Une telle compréhension insiste donc sur l'idée que ce rapport émerge de l'évaluation faite par un (ou des) acteurs à l'endroit d'un projet qui est mis en relation avec un contexte géographique, sociopolitique et historique. La question devient alors de comprendre sur quel facteur repose cette évaluation et, partant, comment se construit ce rapport? La réponse n'est pas simple, comme le montre les divers travaux scientifiques produits sur la question. Il est tout de même possible de dégager rapidement trois grandes remarques.

Premièrement, il n'y a pas un, mais bien plusieurs facteurs interreliés qui structurent les rapports d'acteurs locaux à l'égard d'infrastructures éoliennes. Tels que révélés dans plusieurs travaux, dont ceux de Breukers (2006), Devine-Wright (2005a, b), Gross (2007), Toke *et al.* (2007), Wolsink (2000), ils touchent :

- 1) la matérialité des infrastructures et du territoire, comme la dimension des éoliennes, leur nombre, leur disposition dans l'espace, leur visibilité, le bruit, la proximité géographique par rapport à l'habitat, la topographie, la densité du couvert végétal;
- 2) l'univers culturel des perceptions et des représentations : comme les critères de design concernant les infrastructures et l'organisation spatiale du parc, la représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, l'accessibilité physique et meilleure connaissance des infrastructures et de l'énergie éolienne, la valorisation des paysages d'insertion, la familiarité avec un parc éolien, les normes et la distance sociale; et
- 3) les questions de gouvernance et les facteurs de nature sociopolitique, depuis la participation des acteurs affectés et concernés, les capacités institutionnelles à construire des compromis, les formes de propriété des infrastructures (privée, collective), le sentiment de justice concernant les processus de gouvernance et les décisions, etc.

Deuxièmement, ces rapports sont dynamiques, en partie parce qu'ils sont liés à des situations et des contextes qui peuvent évoluer. Entre autres, des préoccupations, jusque-là absentes des débats, peuvent émerger et, parfois, devenir au centre de questionnements et critiques sévères. Ce phénomène a été bien observé au Québec, comme évoqué précédemment. Par exemple, la question des redevances a été un des sujets au centre de ces évolutions. Très attendue par les propriétaires terriens et les municipalités d'accueil, elle a commencé à poser problème au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie lorsque des journalistes firent connaître celles plus importantes reçues par des municipalités ontariennes. L'enjeu de l'équité sociale et territoriale a par la suite été davantage affirmé : le «vent vaut-il plus cher» dans certaines régions? Le paysage est une autre question qui a pris plus d'importance. Ce qu'il y a de positif dans ce constat, c'est l'idée que les dynamiques peuvent aussi évoluer dans l'autre sens : une situation tendue et conflictuelle pourrait devenir plus «harmonieuse».

Enfin, troisième remarque, il devient pertinent de considérer l'ensemble de ces facteurs pour penser la conception des projets de parcs éoliens et ce, en s'attardant à comprendre leurs interactions dans leurs contextes spécifiques. Selon cette perspective, il ne serait pas possible de penser l'«acceptabilité sociale» à partir d'un seul facteur d'explication. Par exemple, sur la base d'un calcul misant uniquement sur les retombées économiques. Plutôt, l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociations sociales. Elle se construit progressivement, ou pas, à partir de rapports que les acteurs impliqués développent et au gré des ententes qu'ils arrivent à se donner. Les propositions obtenues ainsi, à partir d'un travail de co-construction entre les divers groupes concernés et affectés, seraient alors plus qu'«acceptables». «Il serait alors possible de parler d'un «projet de territoire», au sens où il s'arrime au milieu de vie, autant dans ses formes matérielles que symboliques, c'est-à-dire aux aspirations et aux visions des populations qui y habitent» (Fortin, 2008 : 72).

Par ailleurs, sans attendre les réponses théoriques, des intervenants se sont mis au travail pour essayer de prendre en compte ce nouveau postulat concernant la nécessaire prise en compte de l'acceptabilité sociale dans leurs pratiques. La planification territoriale et la participation des communautés sont alors apparues comme des réponses appliquées possibles.

### **L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE : PROPOSITIONS APPLIQUÉES**

Face à la situation, des intervenants se sont mobilisés dans leurs organisations respectives. Nous nous sommes intéressés au travail réalisé sur un des sujets litigieux, celui du paysage. Certes, divers exercices ont été réalisés, qui ont exigé des ressources humaines et financières très importantes. Pensons aux négociations entre la MRC de Rivière-du-Loup et le promoteur SkyPower concernant la localisation d'éoliennes sur son territoire, ou encore à l'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent réalisée par l'organisme Ruralys (2008). Mais, plutôt, ce sont de nouvelles démarches de planification du territoire misant sur l'implication de différents groupes d'acteurs publics, par le biais de mécanismes de participation plus ou moins nombreux et plus ou moins ambitieux, qui retiennent notre attention. En cela, ces démarches pourraient être envisagées comme des outils visant à initier des dynamiques de co-construction de projets éoliens, tel qu'évoqué précédemment.

En quatre ans, soit de 2004 à 2007, trois démarches ont ainsi été proposées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2005) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (2007a, 2007b). Comme l'explique une personne impliquée dans la production d'une des démarches, celle-ci est vue comme un moyen pour «gérer l'enjeu social» posé par le paysage et sa finalité est de «s'assurer de l'acceptabilité sociale des projets» de parcs éoliens<sup>vii</sup>. Dans une autre perspective, en lien avec la thématique de notre session, de tels documents peuvent aussi être considérés comme l'aboutissement «écrit» d'un processus d'apprentissage collectif dans l'institution concernée. Ce processus s'organise en quatre grandes phases, sur une période relativement courte, mais intense, comme nous l'ont expliqué des personnes ayant pris une part active à l'élaboration de ces documents.

Dans un premier temps, une ou des personnes sont mandatées par leurs organisations pour développer des propositions appliquées. Pour ce faire, elles vont généralement effectuer une recherche documentaire pour comprendre la situation. Quatre principales sources de connaissances existantes ont été utilisées par l'une ou l'autre des sept personnes interrogées.

- 1) Les préoccupations sociales qui sont exprimées, que ce soit dans les rapports du BAPE et dans la presse par exemple.
- 2) Les «normes» existantes : il s'agit alors de prendre connaissance des outils existants, surtout légaux comme les règlements d'urbanismes existants, qui en quelque sorte constituent des normes reconnues par la société.
- 3) Les pratiques expérimentées sur le sujet concerné par d'autres intervenants : dans ce cas il s'agit de démarches de planification territoriale proposée concernant l'éolien, qui proviennent surtout de pays étrangers et qui, souvent, sont accessibles sur internet.

- 4) Enfin, l'expérience acquise sur d'autres sujets mais qui montre des similarités avec le phénomène observé : ici, les débats tenus autour de l'implantation de méga-porcheries ont servi de cadre à certains intervenants pour réfléchir aux débats observés sur l'éolien.

Après cette première recension, il s'agit de donner un sens aux informations recueillies. Il s'agit alors de lier celles-ci au contexte spécifique de leur usage et de les adapter à la situation concernée. La même information ne revêt pas forcément la même signification dans un ministère ou dans l'autre, en lien avec sa mission ou son territoire d'intervention (territoire municipalisé ou non organisé) notamment. En ce sens, il y a un travail cognitif de mise en relation, voire de traduction et de reconstruction des connaissances à un univers précis d'intervention (organisation, valeurs).

Ce qui importe surtout de saisir c'est qu'un tel travail ne peut se faire qu'à travers un exercice de discussion collectif à l'intérieur de l'organisation, troisième phase. Les contenus proposés dans les documents sont en effet soumis à des échanges à l'intérieur de l'organisation, et parfois à l'extérieur avec des collaborateurs ou des partenaires de celles-ci. En ce sens, plusieurs versions de la proposition peuvent être débattues avant qu'une version «finale» ne soit reconnue et adoptée par les autorités compétentes (comme le conseil des ministres). De fait, plus la proposition mise sur un arrangement nouveau qui pourrait modifier les pratiques usuelles de façon substantielle, plus les échanges risquent d'être longs et exigeants ! Et dans ce dossier, il semble que l'implantation de grands projets comme les parcs éoliens brouille plusieurs des repères habituels, que ce soit en terme d'échelles de coordination, des rôles et responsabilités des différents acteurs, des outils de régulation et autres.

Selon nous, c'est aussi la façon même de se représenter les régions d'accueil qui est en jeu dans les démarches de planification proposées : les régions n'y sont pas tant envisagées comme des territoires de *production* que comme des territoires *habités*. Or, à notre avis, il s'agit là d'un axe fort qui structure les conflits autour des parcs éoliens et qui renvoie, en bonne partie à la place qu'occupe l'économie dans les façons de penser et de planifier l'avenir de ces territoires et ce, par rapport à d'autres besoins plus «récents» qui sont exprimés dans les sociétés contemporaines. Dans la représentation du territoire comme espace de production, l'économie est centrale alors que dans celle du territoire habité, elle est mise en relation par rapport à d'autres besoins, comme ceux relatifs à la qualité du cadre de vie et à la beauté des paysages (Fortin, Devanne et Le Floch, 2008).

En ce sens, la discussion collective ne porte pas uniquement sur les pratiques jugées souhaitables mais aussi sur les référents et les représentations qui les sous-tendent. C'est pourquoi la construction de nouveaux cadres de référence pour penser une situation et pour proposer de nouvelles façons de l'aborder constitue un lieu de négociation sociale.

Si la discussion a exigé plusieurs mois pour être conduite à l'intérieur d'un seul ministère, on peut imaginer le temps nécessaire pour mener la discussion avec les autres acteurs impliqués, qui sont très nombreux sur ce type de grands projets. Pensons aux intervenants à qui s'adressent les documents (représentants d'autres ministères, aménagistes et urbanistes des municipalités et MRC) tout comme à d'autres groupes concernés par les projets, qu'il s'agisse de promoteurs, d'élus, de citoyens, de groupes environnementaux et autres. À cet égard, remarquons que les démarches participatives proposées par le MAMR n'ont pour ainsi dire pas été appliquées, du moins avec toute l'ambition proposée. Selon nous, cette difficulté témoigne du fait que cette quatrième phase du processus d'apprentissage collectif constitue certainement un autre passage ambitieux et exigeant.

## CONCLUSION

Pour terminer, quelques mots sur la notion d'apprentissage au centre de notre propos. Un tel exercice n'est pas simple. Il est même très exigeant, qu'il s'agisse de l'éolien ou de tout autre dossier. Cela pour plusieurs raisons.

Entre autres, apprendre signifie remettre en question son cadre habituel de référence et, dans cette suite, ajuster, à des degrés divers, certains acquis. Le changement se joue autant au niveau des façons de voir et de comprendre une situation que dans la façon d'agir sur celle-ci. Il s'agit donc bien d'un processus cognitif. En d'autres termes, un «problème» n'existe pas en soi, il est construit progressivement, à partir de la compréhension d'une situation et en lien avec des cadres de références, mêlant aussi bien valeurs et croyances que connaissances et normes.

Ensuite, l'apprentissage prend sa source dans des motifs multiples. Parfois il apparaît forcé, par un contexte difficile, par des pressions sociales, des conflits et autres. Ce fut le cas pour l'éolien en Gaspésie. Les mouvements de citoyens ont certainement été un moteur pour des apprentissages rapides et qui restent à parfaire.

Enfin, et peut-être surtout, l'apprentissage est exigeant du fait que dans un contexte de grands projets, énergétiques ou autres, apprendre est forcément un travail collectif. En effet, il est possible de produire le meilleur discours ou le plus beau document du monde, mais pour que ceux-ci soient concrètement appliqués, ils doivent être réappropriés par l'ensemble des acteurs impliqués aux nombreuses phases de conception et de mise en place des projets. Or, une telle réappropriation passe fondamentalement par une compréhension partagée des phénomènes qui s'appuie sur des représentations et des rationalités, elles-mêmes bâties à partir de connaissances autant factuelles que subjectives. En ce sens, un défi majeur est celui de faire circuler, de façon continue, les connaissances et ce, auprès de tous les groupes d'acteurs concernés. Plus qu'un simple exercice de diffusion et de coordination, il s'agit là d'un véritable défi de gouvernance. Un défi classique certes, mais qui demeure plus que jamais d'actualité lorsque nous ouvrons de nouveaux chantiers comme celui de l'éolien au Québec. C'est entre autres ce travail collectif qui permettra de prétendre être une société réflexive qui agit pleinement en accord avec ses savoirs.

#### RÉFÉRENCES CITÉES

- Broekers, Sylvia (2006) *Changing institutional landscapes for implementing wind power. A geographical comparison of institutional capacity building: The Netherlands, England and North Rhine-Westphalia*. Thèse de doctorat. Amsterdam : University of Amsterdam. 384 p.
- Burdge, Rabel J. (2002) «Why is social impact assessment the orphan of the assessment process?». *Impact Assessment and Project Appraisal*. Vol. 20, no 1 : 3-19.
- Devine-Wright, Patrick (2005a) «Beyond NIMBYism: Towards an integrated framework for understanding public perceptions of wind energy ». *Wind Energy*. 8 (2) : 125-139.
- Devine-Wright, Patrick (2005b) « Local aspects of UK renewable energy development: Exploring public beliefs and policy implications ». *Local Environment*. 10 (1) : 57-69.
- Fortin Marie-José (2008) « Paysage et développement. Du territoire de production au territoire habité » dans *Sciences du territoire* (sous la dir. de Guy Massicotte). Québec : PUQ. p.55-76.
- Fortin Marie-José, Anne-Sophie Devanne et Sophie Le Floch (2008) « Paysage et développement territorial : potentialités et exigences des démarches participatives », Colloque de l'ASRDLF *Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*, Rimouski : UQAR, 27 août.
- Gagnon, Christiane (2003) «Les enseignements du suivi des incidences sociales d'un changement planifié : le cas du mégacomplexe industriel Alma au Saguenay\_lac-Saint-Jean» dans *Le GRIR : 20 ans de recherche et d'intervention pour le développement local et régional*. Chicoutimi : GRIR/UQAC. P. 83-110.
- Gross, Catherine (2007) « Community perspectives of wind energy in Australia: The application of a justice and community fairness framework to increase social acceptance ». *Energy Policy*. 35 (5): 2727.

Hayeur, Gaëtan (2001) *Synthèse des connaissances environnementales acquises en milieu nordique de 1970 à 2000*. Montréal : Hydro-Québec. 110 p.

Ministère des Affaires municipales et des Régions (2007a) *Guide d'intégration des éoliennes au territoire, vers de nouveaux paysages*. Québec : gouvernement du Québec. 38 p. (Accessible en ligne : <http://www.mamr.gouv.qc.ca>, consulté le 28 mars 2008).

Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) (2007b) /Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Pour un développement durable de l'énergie éolienne/. Québec: Gouvernement du Québec, 20 p. (Accessible en ligne : <http://www.mamr.gouv.qc.ca>, consulté le 4 novembre 2008).

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2005) *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères. Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public*. Québec: gouvernement du Québec. 25 p. (Accessible en ligne : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca>, consulté le 28 mars 2008).

Ruralys (2008) *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent: un outil de connaissances et de gestion du paysage*. Huit rapports remis à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent : MRC Kamouraska, MRC Rivière-du-Loup, MRC Les Basques, MRC Rimouski-Neigette, MRC du Témiscouata, MRC de La Matapédia, MRC de La Mitis, MRC de Matane. La Pocatière : Ruralys. Pagination multiple.

Saucier, Carol, Gilles Côté, Marie-José Fortin, Bruno Jean, Danielle Lafontaine, Évariste Feurtey, Magella Guillemette, Jean-François Méthot et James Wilson (à paraître). *Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration et évaluation d'un modèle*. Rapport de recherche. Rimouski : UQAR.

Toke, David, Sylvia Breukers et Maarten Wolsink (2008) « Wind power deployment outcomes: How can we account for the differences? » *Renewable and Sustainable Energy Reviews*. (12): 1129-1147.

Wolsink, Maarten (2000) « Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support » *Renewable Energy*. 21 : 49-64.

---

<sup>i</sup> Soulignons en deux en cours qui touchent les thèmes du paysage, des dynamiques sociales et de l'acceptabilité sociale. Une première recherche, intitulée «Le développement durable à l'épreuve des paysages d'Éole», est dirigée par Sophie Le Floch et financée par le Ministère français en charge de l'environnement (*MEEDDAT*). Elle porte sur l'étude de conflits sociaux observés en Bretagne et dans l'Est du Québec autour de parcs éoliens. Une seconde, qui débute, s'intéresse aux impacts de parcs éoliens sur la qualité du paysage et sur l'économie touristique. Financée par le CRSH et le FQRSC, elle est dirigée par Marie-José Fortin. De même, mentionnons une collaboration menée avec l'organisme Ruralys (2008) dans le cadre de son mandat de caractérisation et d'évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent. Le présent article reprend certaines idées développées et diffusées dans diverses communications et publications issues de ces recherches et collaborations.

<sup>ii</sup> Suite à la nationalisation du réseau de production privé, le gouvernement a développé de grands barrages dans la partie nord de la province. Aujourd'hui, près de 97% de la capacité d'électricité (212,7 TW/h) provient de l'hydroélectricité (MRNF, 2005).

<sup>iii</sup> En France, ce développement est surtout issu à l'origine d'une politique environnementale, croisée ultérieurement à une politique énergétique dans le contexte de la libéralisation du secteur de l'électricité.

<sup>iv</sup> Celle-ci comprend la région administrative de la Gaspésie et la MRC de Matane, située à l'ouest.

<sup>v</sup> Une première programmation de recherche, sous la direction de Carol Saucier, porte sur la modélisation de l'acceptabilité sociale et l'éolien, dans une perspective de développement territorial durable. Les principaux résultats issus de cette recherche ont été présentés par Gilles Côté. Lors d'une autre séance du colloque. Pour plus de détail, voir Saucier et *al.* (à paraître).

<sup>vi</sup> Le propos suivant s'inspire largement de ceux développés dans Fortin (2008) et dans Fortin, Devanne et LeFloch (2008).

<sup>vii</sup> Entrevue, 30 novembre 2007.